

1. Record Nr.	UNINA9910313024003321
Autore	Vigne Christophe
Titolo	Mobiliser les Vietnamiens de l'étranger : Enjeux, stratégies et effets d'un nationalisme transnational // Christophe Vigne
Pubbl/distr/stampa	Bangkok, : Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine, 2018
ISBN	2-35596-007-0
Descrizione fisica	1 online resource (102 p.)
Soggetti	Asian Studies nationalisme diaspora réseaux exil soft power Influence Viêt Nam Vietnamiens Viet nationalism Vietnam transnational exile networks Vietnam Foreign relations
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	Depuis les années 1990, à l'instar d'autres pays et notamment de la Chine, la République socialiste du Viêt Nam (RSVN) déploie un éventail de politiques pour tirer profit de ses exilés ou enfants d'exilés. L'objectif du gouvernement est de mobiliser, au nom de l'Union nationale

(i oàn kt dân tc), les ressortissants vietnamiens de l'étranger estimés à environ 4 millions dans plus de cent pays à travers le monde. Pour se rapprocher des Vietnamiens de l'étranger (Vit kiu) et les solidariser avec leur nation d'origine, les autorités vietnamiennes ont progressivement décidé d'intervenir directement au sein des communautés en invoquant plusieurs prétextes : favoriser l'intégration et une vie stable des Vietnamiens de l'étranger dans leur pays d'accueil, protéger leurs droits et intérêts légitimes et lutter contre l'acculturation au sein des communautés. Pour ce faire, la RSVN a créé ou amélioré des structures à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières (associations progouvernementales de l'étranger, ambassades, consulats, associations de proches des Vietnamiens de l'étranger et comités). Elle a pour cela mis en place des médias qui facilitent la relation entre le Viêt Nam et les communautés d'outre-mer, tout en élaborant un cadre juridique pour (ré)intégrer les Vietnamiens de l'étranger à la nation. D'abord hésitante, l'application de ces mesures s'est pleinement concrétisée à compter de 2004 à la suite de la promulgation de la directive du Bureau politique n° 36-NQ/TW.
